



La FNIC CGT communique

28 AVRIL 2020, JOURNÉE MONDIALE DE LA SÉCURITÉ ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL.

Communiqué de presse

Depuis 1996, chaque année, le 28 avril, le mouvement syndical mondial rend hommage aux victimes des accidents et des **maladies du travail**. **C'est en 2003 que l'Organisation Internationale du Travail a entrepris d'organiser une « Journée mondiale pour la sécurité et la santé au travail », en mettant l'accent sur la prévention des accidents du travail et maladies professionnelles.**

Selon l'organisation internationale du travail, chaque année:

- ➔ 2,78 millions de travailleurs perdent la vie du **fait d'accidents du travail et de maladies professionnelles.**
- ➔ **374 millions sont blessés ou malades du fait de leur activité.** Cette situation est inacceptable.

Cette journée mondiale porte un poids particulier avec la crise sanitaire et la crise économique. Selon les choix politiques des différents pays, les conditions de travail servent de cible.

En France l'occasion fait le larron.

La nature profonde du gouvernement fait qu'il saute sur l'occasion pour remettre en cause les conquêtes sociales et les libertés. Les exigences des grands groupes industriels sont entendues.

- Ils attaquent les règles protectrices du travail, comme par exemple, en réintroduisant les durées de travail pathogènes avec la semaine de 60 heures.

- Ils menacent les inspecteurs du travail qui entendent tout simplement accomplir leur mission **d'assurer la protection sanitaire des travailleurs.**
- **Ils remettent en cause l'obligation de sécurité de résultat des entreprises.** Ils considèrent que le résultat sur la santé des travailleurs pourrait devenir facultatif. Une nouvelle vague de « simplification » est en cours, comme les autres, elle vise à supprimer des protections pour les salariés.
- Ils sabotent notre sécurité sociale en multipliant les exonérations de rentrées de cotisations, sans garanties de rattrapage. Ils somment, comme pour les inspecteurs du travail, les agents de contrôle de ne pas intervenir dans les entreprises.
- Ils modifient la mission des médecins du travail et des services de santé au travail pour en faire **des outils de sélection de la main d'œuvre.**
- Ils préparent encore de nouveaux reculs en **matière de contenu du code l'environnement, comme cela c'est encore fait en 2018 et en 2019, y compris le 12 décembre dernier, après de l'incendie de Lubrizol.**
- **Ils refusent de s'attaquer aux lois du marché et à spéculation pour protéger les actionnaires des multi nationales comme Sanofi, Air Liquide, Michelin, Total et d'autres qui savent profiter de la crise.**

À la logique financière de compétitivité et de profits **des employeurs, la CGT place l'humain au cœur des enjeux et de ses revendications.** La CGT ne baissera pas la garde dans la défense des salariés, à faire valoir leur droit, à gagner dignement leur vie sans pour autant la perdre.

Contacts presse :

David ARNOULD: 06 84 53 58 13
Philippe SAUNIER: 06 08 03 45 33
Jean Michel POUPON: 06 70 27 76 75.

Montreuil, le 28 avril 2020



La FNIC CGT communique

28 AVRIL 2020, JOURNÉE MONDIALE DE LA SÉCURITÉ ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL.

Communi-qué de presse

Nous exigeons particulièrement :

Le gel des activités professionnelles pour les **activités non vitales, tant que l'épidémie demeure**, ceci bien entendu, sans préjudice financier pour les travailleurs.

Le respect à l'entreprise de la mission des services de santé au travail qui garantissent le secret médical, l'intérêt exclusif du patient. Ceci est à l'opposé des velléités de contrôle médical policier.

La prise en charge en maladie professionnelle des victimes du Covid 19. Cette reconnaissance exige la **sortie pour le privé et le public, d'un texte spécifique. Il doit tenir compte de l'absence de test spécifique et respecter la présomption d'imputabilité. Il doit concerner tous ceux qui se sont rendus à l'entreprise et ceux qui étaient en télétravail.**

Le retour des CHSCT, avec des prérogatives renforcées, ce qui signifie le retour des 145.000 délégués spécifiques supprimés sous la présidence Macron. Il **faut y ajouter la nécessité d'avoir aussi des délégués spécifiques** dans les entreprises de moins de 50 salariés.

Le respect absolu de l'indépendance des missions de contrôle de l'inspection du travail. Ce que ne fait pas la ministre Pénicaud qui se permet manœuvres d'intimidation et même procédures disciplinaires.

La crise sanitaire ne doit faire oublier la dégradation antécédente des conditions de travail.

Elle ne date pas du mois de mars. Pour ne citer que trois exemples :

- La progression de la précarité, au détriment des emplois stables ce qui entraîne **davantage d'accidents et d'agressions** sur la santé.
- La progression des cancers en France, **alors que moins d'un dixième de ceux qui** devraient être reconnus comme professionnels, sont admis comme tels.
- La progression des risques psychosociaux, **pour l'essentiel sans véritable prévention**, sans sanction pour les employeurs et sans reconnaissance des droits des victimes.

Cette crise financière, doublée d'une crise économique préexistante est un révélateur de plus. Il faut imposer une autre logique, celle de l'intérêt général qui est celle de l'intérêt des travailleurs.

Contacts presse :

David ARNOULD: 06 84 53 58 13
Philippe SAUNIER: 06 08 03 45 33
Jean Michel POUPON: 06 70 27 76 75.

Montreuil, le 28 avril 2020